



Non respect clause de non concurrence

Par **NANI**, le **06/06/2008** à **22:33**

Bonjour,

J'exerce une profession libérale. J'ai vendu ma patientèle en 2005 en signant une clause de non-concurrence dans la ville pour une durée de 8 ans . Le contrat a été rédigé par un juriste de notre syndicat.

Aujourd'hui, pour des raisons familiales, je suis amenée à revenir dans cette ville. Si nous ne trouvons pas d'accord, quels sont les risques encourus si je ne respecte pas cette clause de non-concurrence? Merci